

## **Introduction du Carburant 95E10**

Les directives 2009/28/CE & 2015/1513 imposent au secteur du transport d'atteindre un objectif de 10 % d'énergies renouvelables à partir de 2020. Une des mesures prises, consiste à introduire à partir du 1er janvier 2019 l'essence 95 E10 contenant jusqu'à maximum 10 % de bioéthanol.

### **Qu'est-ce que l'essence 95 E10 ?**

L'appellation E10 vient de E pour éthanol et 10 pour 10 % (maximum).

### **Quelle est la différence entre l'essence 95 et 95 E10 ?**

L'essence 95 contient déjà du bioéthanol à concurrence de 5 % maximum (maximum défini par la norme du produit). Le carburant 95 E10 contiendra un maximum de 10% de bioéthanol. Le bioéthanol est un alcool dont le cycle d'utilisation permet de réduire les émissions de CO2 par rapport à l'essence. L'essence 95 E10 doit être identifiée par un label spécifique au niveau de la pompe et du pistolet.

### **Est-ce que tous les véhicules sont compatibles avec le carburant 95 E10 ?**

Pour certains types de véhicules, cette proportion plus élevée de bioéthanol peut occasionner des soucis à moyen/ long terme. Il est donc important de vérifier la compatibilité de votre véhicule avant d'utiliser l'essence 95 E10. Les véhicules essence construits à partir de l'année 2000 sont compatibles dans 98% des cas. Vous pouvez vérifier la compatibilité de votre véhicule via le site [www.95e10.lu](http://www.95e10.lu). En cas de doute, il convient de consulter le manuel d'utilisation du véhicule ou de contacter votre concessionnaire ou garagiste.

### **Que faut-il faire si un véhicule n'est pas compatible avec le carburant 95 E10 ?**

Si un véhicule n'est pas compatible avec l'essence 95 E10, il faut utiliser une essence identifiée comme « E5 » sur la pompe (en règle générale une essence 98).

### **Y a-t-il une différence de performance entre une essence 95 et 95 E10 ?**

L'essence 95 E10 développe une énergie légèrement inférieure à celle de l'essence 95 en raison de la part plus importante de bioéthanol qu'elle contient. De ce fait, elle pourrait générer, dans certains cas, une légère surconsommation de 1 à 2% en comparaison avec l'essence 95 contenant jusqu'à 5% de bioéthanol.

### **La proportion de bioéthanol contenue dans l'essence 98 sera-t-elle également augmentée ?**

Non, cette option n'est pas envisagée pour le moment.

### **L'essence 95 disparaîtra-t-elle au 1er octobre 2018 ?**

Oui, l'essence 95 sera remplacée par l'essence 95 E10.

### **L'essence 98 existera-t-elle toujours après le 1er octobre 2018 ?**

Oui, car il est essentiel de maintenir sur le marché une essence qui convient aux véhicules non compatibles avec l'essence 95 E10.

### **La 95 E10 peut-elle abîmer le moteur de mon véhicule ?**

La 95 E10 n'abîme pas les moteurs des véhicules compatibles. Si je mets de la 95 E10 dans mon véhicule essence non compatible, dois-je vidanger le réservoir ? Pour les véhicules courants non compatibles, faire le plein par erreur avec de l'essence 95 E10 ne pose pas de problème. Votre véhicule ne tombera pas en panne. Il suffit de faire les pleins suivants avec une essence identifiée comme « E5 » (en règle générale une essence 98). Par contre, si vous avez commis l'erreur à de multiples reprises ou que vous effectuez peu de kilomètres, contactez votre concessionnaire ou garagiste. Pour les véhicules «sportifs» ou «anciens» (voitures de collection) dans tous les cas, contactez votre garagiste.

Contact : Guido Savi  
+352(0)691.241.675  
[guido.savi@febiac.lu](mailto:guido.savi@febiac.lu)